Image not found or type unknown

Risques penal encourus

Par **SamFrance**, le **22/06/2024** à **23:21**

Bonjour,

trompé, trahi, utilisé par une tierce personne, je me suis défoulé verbalement sur facebook (sans cité son nom), mais également soulagé en lii exprimant par SMS ma consideration.

je sais aussi que cette personne a fouillé dans mes tiroirs personnel. Cela est-il réprimable ?

cela etait loin d'etre de petits mots d'amour.

visiblement, cela ne lui pas p'us et elle m'a annoncé avoir ete au commissariat.

plainte ou main courante, je ne sais pas !

je risque quoi ?

Par **Visiteur**, le **23/06/2024** à **07:57**

Bonjour

Si cette personne a fouillé dans vos tiroirs personnels sans êyte résident dans ce même lieu et sans votre autorisation, il y aurait violation de domicile ou atteinte à la vie privée. Nous ingnorons cependant tout des particularités de votre relation, c'est pourquoi je vous recommande de consulter un avocat pour obtenir des conseils juridiques spécifiques à votre situation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés